

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire 54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS Tél: 01 42 60 11 49 - Fax: 01 40 20 91 62



snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Région SUD EST: 06 43 44 93 82 - 06 23 52 24 13

Section Alpes/Vaucluse

Secrétaires territoriaux : Cristophe Mittou et Hélène Berrier

C'est quand qu'on va où ? A la PJJ, où la vie serait si belle ...

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DE RENTRÉE DU 27 SEPTEMBRE AVEC LE DT ALPES/VAUCLUSE

omme à chaque rentrée, nous avons demandé une rencontre avec la Dt, pour faire le tour des services après les différentes CAP de mobilité. Mais dans le contexte particulier que nous traversons, il était incontournable pour nous de commencer la rencontre en rappelant au Dt notre opposition radicale et farouche à la réforme de l'ord 45 telle qu'elle nous est imposée. Notre syndicat a décidé en Congrès de boycotter toute instance de dialogue social qui n'allait pas dans le sens de l'intérêt des agents et des jeunes suivis par nos services. Par ailleurs, nous imposerons, de pouvoir débattre, dès que cela est possible, de la réforme, pour que cessent ces entraves à la pensée collective autour de ce qui fonde quotidiennement le sens même de nos missions.

Nous avons également souligné la faillite totale de cette administration dans le dossier des Rues. Le camouflet infligé à la DPJJ suite à la décision du conseil d'État, conjugué aux rocambolesques tergiversations de la DPJJ depuis quelques jours, ne fait qu'accroître le sentiment de colère de l'ensemble des personnels. Qu'il s'agisse des Rues, des éducatrices eurs, des psychologues, des PT, des AA, des AT ou des ASS, chaque jour qui passe est un énième épisode de l'incurie de l'administration, incapable de faire évoluer des statuts bien en peine. La conséquence de cette affaire est un ras-le-bol manifeste et radical. Qui sème la tempête récolte la colère...

En réponse à ce contexte, le Dt dit regretter lui aussi l'absence de débat dans les services sur la réforme de l'ord 45, mais il ne propose rien de plus. Concernant les Rues, c'est no comment, mais il se dit confiant et persuadé que les Rues passeront leur examen, tout comme certains CSE et que le problème sera résolu. Nous avons souligné plusieurs fois l'absence de communication sur ces dossiers centraux dans les services, tout comme pour l'inscription à l'examen d'éducatrice.eur principal.e pour lequel, aucune information n'a été transmise directement auprès des collègues en réunions d'équipe.

Projets DT : 2 CEF habilité justice sur le territoire des Alpes et Vaucluse. Un Centre fermé pour les adolescentes sur Vedène et un Centre fermé pour les adolescents dans les Alpes. L'implantation du premier centre fermé des Alpes-de-Haute-Provence a pris des allures de chemin de croix. Initialement attribué à l'Appase, l'association s'est vue retirer le projet. Il est donc revenu au second candidat retenu par la Préfecture et la PJJ : l'ADSEA (04). Après Selonnet, c'est désormais la commune de Chaffaut-St Jurson qui est pressentie pour implanter le premier Centre fermé du département. Mais le projet fait déjà face à l'hostilité des habitants et à un avis défavorable du conseil municipal.

Encore une fois, nous dénonçons la complaisance de la DPJJ, envers les discours les plus répressifs, qui finance ces structures qui sont pourtant décriées par l'ensemble des acteurs de l'éducatif et des professionnels de la PJJ. Nous demandons que ces moyens soient dédiés à la création de foyers éducatifs, aux services de milieu ouvert et à la prévention plutôt que la répression.

Un projet de restaurant d'application est également en chantier avec une partie de l'équipe des Provençales. Mais là encore, le projet est à l'état de balbutiements et nous attendons la convocation d'un comité technique territorial pour en savoir davantage. Par ailleurs, le Dt a évoqué un projet de réflexion autour d'un garage associatif, sans plus de précisions.

Concernant la MEAJ, le projet expérimental, réduit à un an, se déroule à l'Uemo de Carpentras. Inscrit dans la loi de programmation Justice, cette mesure suscite depuis le départ un scepticisme général, eu égard au contexte et au cadre dans lequel elle s'inscrit, qui rappelle furieusement le fiasco de l'ancienne MAJ. Nous vous proposerons un tract sur cette mesure expérimentale dans les semaines à venir.

Tour des services

Direction territoriale

Depuis la RGPP les Dt sont en grande difficulté; moins de personnels et plus de travail pour les administratifs.ves. Conséquences, les personnels administratifs des services se retrouvent avec une surcharge de travail pour laquelle ils n'ont même pas de revalorisation statutaire. Ce système pervers engendre des résultats catastrophiques. A ce jour trois adjointes administratives sont en arrêt-maladie, voire en accident de service. A la Dt, c'est la valse des adjointes administratives et c'est une apprentie qui comble les absences dans les services...

La Dt ne dispose que d'un.e adjoint.e administratif.ve, comme le précise la carte cible qui détermine les moyens attribués aux services. Nous revendiquons un poste d'AA supplémentaire, en raison de la taille de la Dt avec les deux territoires alpins supplémentaires ainsi que de la taille du secteur habilité justice. Si le Dt va dans le même sens, la Dir ferme pour l'instant toute discussion, se réfugiant derrière son PAE (Plafond autorisé d'emplois).

La Dt perd un poste de conseiller technique avec le départ de l'agent qui est désormais autorisé à exercer sa fonction de directeur à l'EPEI d'Avignon. Ce poste est donc fermé par la Dir, car il n'avait pas été créé dans la carte cible. Mais pendant une année, il a été autorisé...Nous ne revendiquons pas le maintien de ce poste. Pour nous, les priorités doivent aller vers les services et cela n'est pas une évidence pour la Dir aujourd'hui. RPI: le poste sera vacant début octobre et remplacé suite à un recrutement, il s'agit d'un poste à profil.

Le poste de Dta sera de nouveau occupé en janvier prochain. De fait, le poste de Rapt sera de nouveau occupé par la même personne, ce qui conduira au départ de la collègue contractuelle. Nous revendiquons à chaque fois que la Dir propose aux agents en fin de contrat des postes sur la Dir, voire dans le secteur habilité (là où c'est possible).

Adjoint technique : poste occupé par un collègue contractuel de longue date qui a démissionné. Ce poste a toujours été considéré à moitié à la Dt et à moitié au foyer des provençales. Il vient d'être remplacé. Nous avons revendiqué la nécessité de doubler ce poste. Les AT sont souvent isolés des autres services et de nos missions éducatives. Une équipe de deux AT, permettrait que les services soient mieux entretenus et cela permettrait aussi de rompre l'isolement professionnel de ces collègues.

Deux postes de SA: RAS

Un poste de Référent laïcité culture. Suite à une période d'arrêt, le Dt a pris la décision de ne pas le remplacer sur une courte période.

Stemo Carpentras

Uemo Orange

Nous avons exprimé notre inquiétude pour cette UEMO au regard des multiples postes non remplacés. Actuellement la collègue AA est en arrêt-maladie depuis plusieurs semaines et nous avons dû interpeller le Dir sur son remplacement par une collègue contractuelle, ce qui a été suivi d'effet pour deux mois. Encore une fois, on a insisté derechef auprès du Dt pour exiger des postes supplémentaires d'AA sur les unités. Le constat est patent. Trois collègues AA sont en arrêt de travail sur de longues périodes dans les deux stemo. Pour mémoire, un demi poste n'a toujours pas été remplacé sur l'UEMO Carpentras et un poste a été fermé sur l'UEMO Avignon après la restructuration. CQFD.

Suite à la CAP de mobilité des éducatrices/eurs, deux postes sont restés vacants pour des raisons assez rocambolesques. Là encore, on ne peut que déplorer l'absence totale d'anticipation de l'AC qui, au final, pénalise les services et les mineurs et leurs familles. Pour l'heure, la Dir n'entend pas remplacer ces deux postes par des ANT (Agents non titulaires), car le PAE (Plafond autorisé d'emplois) est dépassé. Nous avons exigé que ces deux postes soient remplacés au plus vite. Le Dt nous annonce que le recrutement ne sera effectif qu'en janvier.

Pour couronner le tout, le poste d'ASS est resté vacant après le départ de notre collègue contractuelle. L'arrivée d'une ASS en détachement du Conseil départemental serait en cours, mais le Dt ne peut préciser si son arrivée sera effective en novembre ou en décembre.

Uemo Carpentras

Nous avons renouvelé notre demande du remplacement de la collègue AA contractuelle partie en retraite l'an dernier, sans réponse convaincante de la part de la Dt ou de la Dir.

Stemo Avignon

Uemo Avignon

La dt a accepté de positionner un personnel contractuel AA affecté à la Dt, pour pallier l'absence prolongée de la collègue AA de l'Uemo d'Avignon. Lors de l'audience, le Dt a entériné le maintien de la contractuelle AA sur le poste de l'UEMO jusqu'en fin novembre dans l'attente d'un retour de la titulaire, assurant que sa priorité allait vers les services. Mais, dans les jours qui ont suivi, le Dt a changé d'avis et décidé que la collègue contractuelle irait sur la Dt pour pallier plusieurs départs en congés. Face à nos demandes d'explications il a décidé de la laisser une semaine de plus sur l'unité. Pour autant, cette collègue sera contrainte de continuer son contrat durant 10 jours à la Dt, avant de reprendre son poste à l'Uemo. Il est scandaleux que l'administration se serve ainsi des personnels les plus précaires et qu'on les envoie d'un service à un autre, sans tenir compte de leur intérêt professionnel et de leur investissement dans les services. Nous interpellerons la Dir sur ces situations, car cette gestion à la petite semaine n'est pas digne d'une fonction publique d'État qui se targue pourtant de « bienveillance » à l'égard des agents. Nous serons aussi vigilants à ce qu'elle réintègre son poste au sein de l'UEMO au plus vite.

Nous avons aussi évoqué les grandes difficultés récurrentes de cette unité sur le plan de l'espace de travail. Le Dt nous a confirmé que le déménagement à la cité administrative était acté pour fin 2021, avec celui de la Dt. Il comptait négocier un déménagement provisoire transitoire, mais a peu d'espoir de le voir se concrétiser.

Uemo Cavaillon

Une psychologue de l'unité a accepté un missionnement pour une durée provisoire sur l'Uemo de Cavaillon pour compenser un arrêt de travail prolongé.

Stemo Gap/Digne

Nous avons rappelé, là aussi, que certains collègues contractuels de ce service nous avait contacté durant l'été devant l'absence de communication cohérente et bienveillante de la Dir à leur égard, notamment pour les renouvellements des contrats des collègues ANT. La plateforme DRH, qui regroupe tout ce qui concerne les agents et qu'on dénomme les Ressources Humaines, ne semble pas toujours très opérationnelle. De nombreux collègues nous font part des difficultés croissantes qu'ils rencontrent pour obtenir des informations fiables et claires, quand ce n'est pas un simple accueil chaleureux. Ce sont des sujets que nous relancerons en audience auprès de la DIR une fois que « plus belle la PJJ » sera passé.

Le Stemo des Alpes ne présente pas de difficultés en termes de normes de personnels, même si nous avons pu constater que les normes de jeunes par éducatrices eurs avaient souvent explosé par le passé sur ce service. Rappelons que notre mandat syndical repose sur un abaissement à 20 jeunes par professionnel.les. Le poste de Rue de Digne a été remplacé par un contractuel et le remplacement du poste de psychologue est encore une fois prolongé par une collègue contractuelle. La psychologue titulaire ayant démissionné de la PJJ.

Centre fermé de Montfavet

Au moment de l'audience, nous avons dénoncé les conditions de renouvellement des contrats des collègues ANT (Agents non titulaires), à qui on avait soumis des contrats à échéance fin novembre, pour des raisons budgétaires. Comment peut-on s'investir dans une structure quand on n'y est que pour quelques mois et qu'on n'est pas en capacité de proposer des contrats allant, au moins, jusqu'à la prochaine mobilité des titulaires? On met en difficulté les agents mais aussi le service. Nous avons appris quelques jours après l'audience que quasiment tous les contractuels du Cef avaient vu leur contrat renouvelé jusqu'à fin août 2020.

Rappelons que les Cef disposent de deux Rues. On ne peut que dénoncer une fois de plus les moyens qui sont doublés dans les lieux d'enfermement (une infirmière, deux Rues, deux PT, des intervenants de l'Education Nationale). Donnons les mêmes moyens aux foyers éducatifs! Est-ce normal, par exemple, que le seul poste d'infirmière sur le territoire soit dédiée à la seule structure d'enfermement?

Concernant le poste de professeur technique du Cef, le Dt nous a informé que l'agent occupant le poste a accepté d'être missionné sur un autre poste. Par conséquent, le poste serait proposé à un éducateur technique contractuel pour occuper le poste d'un PT. Ou comment dévaluer la fonction des PT...

Concernant les postes d'AT cuisine, nous revendiquons toujours 3 postes par services d'hébergement. Un des collègues est ANT et est éligible à un CDI. Sur ces postes, la situation d'un collègue stagiaire en situation d'accident de service depuis plus d'un an, demeure en suspens.

EPEI Avignon

La DPJJ a annoncé des assises générales pour l'hébergement à la PJJ pour la rentrée. Nous sommes impatients de voir les moyens qu'ils vont mettre pour que les professionnels de la PJJ puissent accueillir les jeunes dans de bonnes conditions en EPE. Rappelons que pour notre syndicat, un foyer ne doit plus accueillir aujourd'hui 12 jeunes, mais seulement 8 en collectif et 4 en diversifié. Par ailleurs, une réflexion sur le travail de nuit s'impose dans ces structures.

UEHC Provençales

Durant les CAP de mobilité, deux éducs titulaires ont obtenu des demandes de détachement ou de disponibilité. Un éducateur titulaire est arrivé mais avec une prise de poste différée en novembre.

Actuellement, l'EPE dispose de 12 éducateurs dont une éducatrice stagiaire 3^{ème} voie + 1 pour l'uhd. La Dir aurait autorisé un poste de contractuel supplémentaire à compter du 15 octobre. Dans l'attente du collègue titulaire au mois de novembre et de l'arrivée de l'éducateur contractuel le 15 octobre, le foyer tourne avec 2 postes éducatifs de moins sans compter certaines décharges. Le foyer ne peut fonctionner en l'état. Cette situation entraîne, de fait, une accumulation d'heures supplémentaires pour pouvoir doubler les services, et va engendrer un épuisement progressif des professionnels. Il faudrait juste donner à cette équipe des moyens stables pour pouvoir remplir les missions d'accueil dans de bonnes conditions. En soumettant cette hypothèse, sommes nous dans la surenchère ?

Nous revendiquons 1 poste supplémentaire pour le foyer et 1 pour l'UDH et que la Dt tienne compte du manque de ce manque de personnel éducatif jusqu'au mois de novembre en veillant à protéger l'équipe des pressions des magistrats. N'est-ce pas ce qu'on attend aussi d'une direction ?

Concernant les postes d'AT cuisine, actuellement, le Dt maintient les deux postes de titulaires et celui d'une contractuelle. L'un des titulaires pourrait, en effet, passer à mi-temps.

Le Dt nous a évoqué l'arrivée d'une psychologue du travail, à la Dir, qui pourrait travailler sur les difficultés professionnelles des hébergements. A l'heure actuelle, sa fonction n'est cependant pas clairement définie.

UEAJ Avignon

L'équipe est au complet. Nous revendiquons toujours un poste de titulaire de psychologue pour cette unité.

Pour conclure, nous rappelons que le bureau du Snpes PJJ FSU, avec la CGT/PJJ, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la magistrature et Solidaires, a pour projet d'organiser une soirée débat autour de la réforme de l'ordonnance 45. Nous vous communiquerons la date dès qu'elle sera fixée. Par ailleurs deux journées de formation syndicale régionale sont prévues en novembre à Gardanne (13). Avis aux amateurs.

Nous vous rappelons aussi qu'un mouvement important initié par notre syndicat pour soutenir un collègue injustement condamné par la justice a été lancé sur Marseille avec deux rassemblements. Une délégation est reçue le 9 oct par la Dir pour réclamer que ce collègue soit soutenu par la Dir. Vous pouvez apporter vos soutiens par mails qui lui seront transmis.